



CANOE KAYAK CLUB DE L'ILL - SELESTAT
Adresse : CAKCIS 4 impasse Jean-François Champollion
Tel : 03 88 92 29 84 - cackis.selestat@gmail.com
Banque : CCM Sélestat 10278 01300 000 220 10340 46
Inscrit au registre des associations du Tribunal d'Instance de Sélestat Vol. XIII folio 51
Agrément Jeunesse et Sports : 67S160 du 29-08-1986 – SIRET 332 679 117 00017 APE 8551Z

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1-OBLIGATIONS

Les activités du CAKCIS sont ouvertes à tous à condition :

- Savoir nager 25 mètres et s'immerger
- Être âgé de plus de 7 ans
- Porter le gilet de sauvetage fourni par nos soins durant l'activité
- Porter des chaussures fermées pendant l'activité
- Ne pas présenter de contre indications médicales à la pratique du canoë-kayak
- Ne pas être en état d'ébriété constaté ni consommer de l'alcool abusivement

Dans tous les cas vous devez prévoir :

- Des affaires de rechange.
- Des vêtements adaptés ne craignant pas l'eau.
- Des chaussures fermées.
- Le nécessaire pour attacher vos lunettes.
- De la lotion anti-moustiques.
- Des protections solaires : couvre-chef et crème solaire.

Le CAKCIS se garde tout droit de vérifier l'exactitude de ces renseignements ; dans le cas où la personne ne répondrait pas à ces critères d'admission, nous nous réservons le droit de refuser à la personne de pratiquer l'activité au sein dans notre structure.

2-INSCRIPTION

Les fiches d'inscriptions définitives sont à remplir par une personne majeure, qui assure la responsabilité du groupe ; elles devront être accompagnées d'un règlement d'arrhes d'au moins un tiers de la prestation globale ; le solde devra être réglé le jour de la prestation ou selon les conditions de règlement précisées sur le contrat.

Dès réception de votre demande d'inscription, nous vous enverrons une confirmation avec tous les renseignements complémentaires.

Le nombre de participants ou embarcations annoncé 48 heures avant la prestation sera considéré comme définitif et donc facturé.

3-ENCADREMENT DES JEUNES (MINEURS)

Mineurs non accompagnés :

Les mineurs de moins de 14 ans non-accompagnés par un adulte (responsable légal) ne sont pas acceptés dans les activités dites « collective ».

Les mineurs de 14 à 18 ans non-accompagnés, peuvent être acceptés dans les activités dite « collectives », sous réserve d'autorisation parentale et sous certaines conditions (niveau sportif, habileté, ...) Dans ce cas une autorisation parentale sera signée par le représentant légal le jour de l'activité.

Mineurs dans le cadre CVL / CLSH / Scolaire :

L'organisme organisant le séjour ou la sortie devra être en capacité de fournir au moniteur et à l'association CAKCIS pour chaque participant (jeune et animateur)

- une attestation de natation de 25 mètres et de capacité à s'immerger,
- la fiche sanitaire de chaque participant.

D'autre part, le CAKCIS s'engage à fournir les attestations et documents nécessaires à l'organisation du séjour/ de la sortie (habilitation DDCSPP, assurances, diplômes des encadrant, etc.)



CANOE KAYAK CLUB DE L'ILL - SELESTAT
Adresse : CAKCIS 4 impasse Jean-François Champollion
Tel : 03 88 92 29 84 - cakcis.selestat@gmail.com
Banque : CCM Sélestat 10278 01300 000 220 10340 46
Inscrit au registre des associations du Tribunal d'Instance de Sélestat Vol. XIII folio 51
Agrément Jeunesse et Sports : 67S160 du 29-08-1986 – SIRET 332 679 117 00017 APE 8551Z

4-ANNULATION

Le CAKCIS se réserve le droit d'annuler ou de modifier le programme de la sortie pour des raisons :

- De sécurité (crue, sécheresse, catastrophe naturelle, ...) des parcours de remplacement pourront être proposés.
- D'un nombre insuffisant de participants.
- En fonction des disponibilités des employés (maladie, accident...)

Dans ces cas, les participants seront intégralement remboursés, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité.

Toute annulation doit être parvenue au CAKCIS au moins 7 jours avant la date de la sortie ; le cas échéant les arrhes seront gardées et encaissées par le CAKCIS.

5- HORAIRE ET RENDEZ VOUS

Dans le cas de réservation, le client est tenu d'être prêt à l'heure et ne pourra demander aucun dédommagement de quelque nature que se soit en cas de retard. Pour la location de matériel le client est tenu de rendre le matériel à l'horaire noté sur le contrat. Tout dépassement sera facturé.

6-ASSURANCE DURANT L'ACTIVITE

La souscription à une licence fédérale journalière comprenant une assurance individuelle avant chaque sortie ou location est obligatoire, elle sera délivré par le CAKCIS et incluse dans les tarifs.

7-NAVIGATION

Les personnes s'engagent à respecter le code du pratiquant durant la navigation :

- Je ne laisse pas de traces de mon passage sur terre et sur l'eau
- Je suis attentif et respectueux de la vie locale, je traverse les zones urbaines sans bruits
- Je navigue dans le plus grand calme, sans musique amplifié notamment dans les zones urbaines et dans la réserve de l'Illwald
- Je pratique une activité dans le respect mutuel des autres usagers notamment des pêcheurs en m'engageant à passer sur la rive opposée dans le grand calme
- J'utilise les embarquements et les débarquements prévus à cet effet
- Je respecte les zones sensibles terrestres et aquatiques (haltes migratoires, lieux de nidification, frayères)
- Je porte assistance à toute personnes pouvant se trouver en difficulté

7-IMPORTANT

Nos tarifs comprennent :

- le matériel nautique individuel : gilet de sauvetage, pagaie (obligatoire), bidon étanche et son transport.
- Des bateaux spécifiques adaptés aux différentes activités.
- L'encadrement par des cadres diplômés d'état ou fédéraux dans le cadre des règles de sécurité reprises à l'arrêté du 31 mars 2016, et l'annexe 8 du règlement FFCK relatif à la sécurité.

Transport des personnes :

Le transport des personnes (à titre gratuit), n'est assuré que dans la limite des places disponibles ; au-delà, le transport se fait par les véhicules personnels des participants.